

CONSEIL D'ADMINISTRATION du vendredi 13 avril 2018

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, représenté par Monsieur Alexandre GROSSE, Chef de service, adjoint au Directeur Général de l'Enseignement Scolaire - MEN, DGESCO
- Monsieur Jean-Marc HUART, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Guillaume PREVOST, Sous-direction de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives - MEN, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Madame Maryline GENIEYS, Adjointe à la sous-direction de la gestion des carrières, secrétariat général, DGRH, MEN
- Madame la Ministre des Sports, représentée par Madame Valérie BERGER-AUMONT, Cheffe du bureau du développement des pratiques sportives, de l'éthique sportive et des fédérations multisports et affinitaires - DSB1, Direction des Sports
- Madame Laurence LEFEVRE, Directrice des Sports, Ministère des Sports, représentée par Monsieur David NOLOT, adjoint à la cheffe de bureau DSB1
- Monsieur Serge CLEMENT, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines
- Madame Valérie DEBUCHY, Doyenne de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, Groupe de l'EPS, représentée par Monsieur Bernard ANDRÉ, IGEN Groupe de l'EPS
- Madame Corinne REPERT-MASSARD, Principale du Collège Jean Giono, Nice
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du LP Jean Rostand, Villepinte
- Madame Mélanie PELTIER, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, élu des AS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - SNEP/FSU
- Madame Elisabeth ALLAIN-MORENO, Délégué nationale EPS - SE/UNSA

Etaient excusés :

- Madame Nathalie CUVILLIER, adjointe à la directrice des Sports, Cheffe de service, Ministère des Sports
- Monsieur Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des Départements de France
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Saint Exupéry, La Rochelle
- Melle Alice NORTIER, représentante des élèves, CNVL, Lycée Marcellin Berthelot, Saint Maur
- Monsieur Gil BOISSÉ, élu des AS, Lycée Ronsard, Vendôme
- Monsieur Denis LECAMP, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne
- Monsieur Florent KUNZELMANN, élu des AS, Lycée Max Linder, Libourne
- Monsieur Benoît HUBERT, Secrétaire général - SNEP/FSU
- Madame Véronique HERVIOU, Membre conseiller PEEP
- Madame Dominique BAUD, Administrateur national FCPE

I) Ouverture par Alexandre Grosse, représentant le ministre de l'Education nationale, président

Remerciements pour la présence des membres malgré les perturbations de transport, et à la MGEN pour l'accueil dans ses locaux.

Points d'actualité dont on peut se féliciter :

- Nombre de licenciés encore en augmentation par rapport à la même date de l'an dernier, due au double effet de l'augmentation de la population scolaire et du taux de pénétration. Remerciements aux acteurs du sport scolaire du second degré, les enseignants, les chefs d'établissement, les coordonnateurs de district, les cadres de l'UNSS, les parents d'élèves et tous nos partenaires du mouvement sportif.
- En ce début de printemps, l'activité UNSS bat son plein, pour exemple 140 CF dans 64 disciplines sont organisés sur le territoire
- Evènement à signaler : la deuxième édition de la lycéenne-MAIF Run, à Paris et dans plusieurs villes : Besançon, Caen, Bordeaux et Lyon. Participation de plus de 5000 jeunes filles. Présence de deux ministres à la course de Paris, accompagnée de nombreuses animations sportives sur le parvis du château de Vincennes.
- La commission nationale des chefs d'établissement qui s'est tenue en mars, avec des représentants des parents et des cadres de l'UNSS

II) Déclarations liminaires

Elisabeth Allain-Moreno, SE-UNSA

Je l'ai déjà exprimé au conseil d'administration de décembre, la dynamique et les nombreuses manifestations du sport à l'école annoncées depuis la rentrée scolaire ne pourront se dérouler sans moyens supplémentaires de l'Etat. Particulièrement au sport scolaire, les fédérations du sport scolaire et tous les acteurs impliqués, enseignants, élèves, chefs d'établissement, parents, ne pourront s'investir sereinement et en confiance si des signes de soutien qu'ils soient matériels ou structurels ne sont pas exprimés.

Les enjeux annoncés, et que nous partageons pleinement, notamment un sport scolaire accessible à tous, sont de taille.

A ce sujet, nous tenons à souligner notre regard très positif sur l'investissement que met en œuvre l'UNSS en matière de communication sur les manifestations sportives ouvertes à tous (La lycéenne, Cross mondial,...), ces dernières pouvant ainsi être délocalisées et toucher toujours plus d'élèves sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de notre revendication de moyens réels pour développer le sport scolaire de la maternelle au lycée, nous émettons deux demandes :

- la demande de vigilance quant au partenariat impulsé entre école et monde fédéral, notamment avec le lancement de la labellisation Génération 2024 : il est hors de question que des établissements se retrouvent en situation de communiquer des fichiers d'élèves à des clubs sportifs
- dans le cadre des plans de développement du sport scolaire, la demande que les pages d'accueil des rectorats et des DSDEN fassent apparaître le lien vers le site de l'USEP à côté de celui de l'UNSS

Le SE-Unsa tient également à vous faire part de sa préoccupation majeure en matière de sport scolaire. Dans le cadre des déplacements, le nombre d'associations sportives disposant d'un transport commun et sécurisé sur l'ensemble du territoire est très faible. Les associations sont encore moins nombreuses à bénéficier d'un transport public gratuit mis à la disposition par les collectivités territoriales.

Pour le SE-Unsa et son groupe Sport scolaire, Tous acteurs, il est temps que la sécurité des élèves cesse enfin de reposer sur la responsabilité des enseignants et parents bénévoles utilisant leur véhicule personnel pour permettre les rencontres sportives ainsi que sur la responsabilité des chefs d'établissement, présidents des associations sportives, autorisant les sorties.

Lors d'une récente audience au cabinet du Ministre, notre groupe a fait part de cette préoccupation en matière de sécurité du transport des élèves lors des déplacements pour rencontres sportives et a demandé une enquête sur les modalités de transports utilisées sur les différents territoires et un recensement des « bonnes pratiques ».

Pour notre groupe, développer le sport scolaire pour tous dans un objectif essentiel de santé et de citoyenneté et le faire participer à la dynamique Paris 2024 doit commencer par la garantie de transports sécurisés pour tous les élèves.

Enfin plus largement et concernant le nouveau lycée, puisqu'il mesure les enjeux de la pratique physique et sportive des élèves, pas seulement pour elle-même, mais bien pour faire percevoir les enjeux aux élèves, le SE-Unsa a demandé hier en Conseil Supérieur de l'Education la création d'une spécialité Sciences et enjeux de l'EPS pour les classes de première et de terminale.

A travers ce projet pour l'enseignement de l'EPS au lycée, le SE-Unsa vise une offre de formation Education Nationale plus cohérente, plus complète et plus ouverte et bien sûr gratuite.

Au-delà des nombreux enjeux visés par l'enseignement de l'EPS et la pratique physique et sportive tout au long de la scolarité, l'Ecole publique doit jouer un rôle dans l'orientation et la préparation aux métiers du sport, de plus en plus nombreux et divers.

Nathalie François, SNEP-FSU

Nous tenons ce CA dans un contexte d'inquiétude générale pour l'avenir, rendu visible par les mobilisations de ces dernières semaines. Retraités, fonctionnaires, étudiants, cheminots, personnels des EHPAD, habitants de Mayotte, etc. alertent les pouvoirs publics sur leurs conditions de vie, de travail et d'études. Les agents du service public d'éducation sont impliqués dans ces mobilisations qui sont la conséquence du manque d'écoute et de prise en compte des difficultés de l'exercice du métier mais également de la divergence de définition de l'ambition donnée aux missions qui sont les leurs.

Les enseignants que nous sommes ont de hautes exigences pour la formation de tous les élèves, que ce soit dans le domaine des enseignements obligatoires comme pour celui de l'optionnel, du facultatif ou du volontariat.

Puisque le sport scolaire est le prolongement de l'EPS, alors, quand l'enseignement de l'EPS est en danger, le sport scolaire est en danger.

Après la réforme des collèges qui a purement et simplement fait disparaître les contenus spécifiques de l'EPS dans l'évaluation du DNB, c'est aujourd'hui la réforme des lycées qui envisage de faire disparaître l'enseignement de complément et d'exploration de l'EPS, qui n'affirme rien sur les options facultatives EPS, sur l'option « sportifs de haut niveau » (podiums UNSS et JO validés national) et exclut un enseignement d'approfondissement via un enseignement de spécialité en EPS. La campagne de

dissuasion envers les lycéens et lycéennes pour opter pour la filière STAPS, la baisse du nombre de postes au CAPEPS, la « ponction » d'une soixantaine d'enseignants d'EPS du second degré pour permettre le fonctionnement des STAPS et les suppressions de postes EPS, qui sont autant de suppressions d'animateurs d'AS, viennent en rajouter.

Que de mauvais signaux sont ainsi donnés par le Ministère de l'EN et le Ministère de l'enseignement supérieur sur l'EPS et le sport scolaire pourtant reconnues comme voies de réussite dans la formation de la jeunesse et des citoyens et citoyennes de demain !

Comment croire les discours volontaristes sur le développement de l'activité sportive pour tous et le soi-disant engouement que devraient créer les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 quand on supprime l'offre et les moyens pour la pratique sportive des plus jeunes et du plus grand nombre ?

Que dire aussi de l'autonomie des académies et des établissements ? Le calendrier scolaire 2018-2019 pourra amputer des mercredis selon les zones de vacances. Il ne faudrait pas que, comme cette année et une fois de plus, les recteurs puissent déroger à ce calendrier national et imposer des journées de récupération sur des mercredis venant ainsi perturber le fonctionnement des AS et les calendriers UNSS. De la même manière, comment continuer à accepter que certains lycées ignorent les différentes circulaires et notes de service précisant que le mercredi après-midi est le temps dévolu au sport scolaire ? Ce n'est pas ainsi qu'on contribue à son développement et qu'on incite les jeunes à la pratique sportive régulière.

Nous allons étudier le budget dans ce CA. Sans entrer dans certains détails sur lesquels nous reviendrons au moment de son examen, nous tenons à insister sur quelques points particuliers qui n'ont pas tous un lien direct avec le budget mais qui ont des incidences sur le fonctionnement de l'UNSS.

A propos de la « com » :

- sur l'international et les ISF, dont certaines éditions laissent des bilans négatifs et engendrent des réductions de voilure pour les rencontres départementales et académiques l'année suivante
- sur la NBA, avec une convention signée par l'UNSS nationale qui ne bénéficiera qu'à quelques centaines de jeunes parisiens, ce qui nous réjouit pour eux certes, mais qui vise essentiellement pour la NBA à trouver une porte d'entrée pour s'implanter dans le paysage européen
- sur les annonces du Ministre sur la création de 1000 Sections Sportives Scolaires (SSS) ou Classes à Horaires Aménagés Sportifs (CHAS) que nous ne voyons pas s'ouvrir dans les départements pour la rentrée prochaine.

A propos de la globalisation de la subvention du Ministère de l'EN :

Elle inclut désormais, sans le chiffrer explicitement, le montant alloué au salaire des fonctionnaires détachés. Nous l'avons déjà dit et nous le redisons, cette décision va à l'inverse de la transparence en rendant opaque la lecture du document.

A propos du dialogue avec le Ministère de l'agriculture et de l'Alimentation (MAA) :

Quelque 20 000 jeunes des lycées agricoles sont licenciés à l'UNSS. Or à ce jour ce ministère n'accorde aucune subvention à l'UNSS et n'attribue pas d'IMP pour les coordonnateurs de district.

Nous avons posé la question au CA de décembre dernier. Il nous avait été répondu qu'une convention MAA/FFR (Rugby)/UNSS était en cours. Si vous n'avez pas d'éléments à nous donner aujourd'hui nous demandons dès à présent que vous puissiez nous en donner pour l'AG.

A propos de l'éthique et de la transparence, sujet que nous avons déjà évoqué au CA de décembre 2016 :

Tout comme vous sans doute, le SNEP-FSU ne souhaite pas que l'image du sport scolaire et des personnels qui l'encadrent, l'organisent et l'animent, soit ternie par des agissements d'une poignée de personnes. Les directeurs des services régionaux de Limoges et Nice et le directeur du service départemental des Alpes Maritimes ont été impliqués dans des « affaires » que nous ne commenterons pas puisque nous n'avons pas été informés des résultats des enquêtes menées. Néanmoins, vous comprendrez qu'il est insupportable pour nos collègues, notamment ceux qui travaillent dans ces départements et académies, que la lumière ne soit pas faite sur les faits qui ont conduit à leur éviction des postes de directeur d'un service UNSS et qui, aujourd'hui, continuent d'exercer des responsabilités en tant qu'enseignant et animateur d'AS à leurs côtés. Nous ne comprenons pas ce silence et cette absence de clarification qui ne peuvent que laisser planer des doutes, laisser libre cours à des rumeurs et entretenir un sentiment grandissant de méfiance à l'égard de l'institution et de la structure UNSS. Parce qu'il a toujours demandé la plus grande transparence sur le fonctionnement de l'UNSS, particulièrement en matière financière, le SNEP-FSU attend des réponses officielles sur les conclusions de ces « affaires ».

A propos des cadres UNSS :

2 sujets d'actualité méritent d'être évoqués devant cette assemblée. Alors que nous reconnaissons tous ici et dans chacune des instances de l'UNSS, l'engagement et la professionnalité des cadres UNSS qui œuvrent au quotidien à l'organisation et au bon fonctionnement du sport scolaire, nous contestons certaines conditions de recevabilité des missions et des fonctions d'éligibilité à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle et dénonçons le manque d'attention portée aux candidat-es sur les emplois de directeurs et directrices de services UNSS pour l'année scolaire 2018-2019.

- Pour la campagne de promotion à la classe exceptionnelle : Après avoir refusé l'accès des directeurs et directrices adjointes au titre du 1^{er} vivier, ce sont pour les directeurs « es titre », je reprends ici les termes du ministère de l'EN, les années de détachement à l'UNSS qui ne sont pas prises en compte. Cela, alors que cette position administrative leur a été imposée, qu'il n'en existait pas d'autres sur la période concernée et qu'ils exerçaient les mêmes fonctions.
- Pour les candidat-es sur les postes de cadres UNSS à la prochaine rentrée : Nous pourrions reprendre quasiment à l'identique l'intervention que nous avons faite au CA d'avril 2017 sur le même sujet, il suffirait juste de changer les dates ! En référence à la Note de Service (NS) du 15/01/18, les opérations de recrutement devaient être terminées le 16/02/18. Fin mars, sauf erreur de notre part, ni le calendrier de recrutement, ni l'information aux candidats sur la « suite donnée à la candidature » n'ont été respectés dans nombre d'académies. Aujourd'hui encore, malgré nos relances auprès de la DGRH ou auprès des autorités académiques par nos sections syndicales locales, certains candidats n'ont toujours aucune nouvelle, y compris lorsqu'il s'agit de postes vacants.

L'attractivité de la fonction de directeur de service UNSS risque fort d'être mise à mal dans les prochaines années avec de tels « mauvais traitements » s'ils devaient persister.

Enfin, je terminerai mon propos par quelques demandes pour la prochaine AG. Nous n'attendons pas spécialement de réponse aujourd'hui.

- Nous avons fait la demande au CA de décembre 2017 d'un Gpe de travail sur les postes de secrétariat de droit privé. Qu'en est-il ?
- L'AG étudiera le bilan 2017. Mais nous souhaiterions, à titre d'information, disposer de certains éléments sur l'année en cours afin de mieux préparer la prochaine rentrée :

- Bilan provisoire de l'activité Rugby : Le nombre de pratiquants et des rencontres UNSS a-t-il été affecté par l'arrêté du 24/07/17 fixant les caractéristiques de l'examen médical spécifique relatif à la délivrance du certificat médical de non contre-indication à la pratique ?
La ministre des sports vient de nous informer que la FFR avait décidé de faire évoluer ces dispositions dans le sens d'un allègement, nous espérons vivement que celles-ci seront connues avant l'été.
- Bilan de la tenue des CD et CRUNSS pour l'année scolaire 2017-2018 : Pourrions nous avoir de bonnes nouvelles ?

Alexandre Grosse

La question de la protection des données, qui ne concerne pas que l'UNSS, constitue un enjeu sociétal majeur. L'UNSS se mettra en conformité avec la nouvelle réglementation européenne dite « RGPD ». la charte de déontologie évoque ce sujet.

Les transports sont un sujet de préoccupation quotidien. Suite à l'audience, nous ferons un point sur les avancées possibles.

Maryline Genieys, DGRH

Pour l'accès à la classe exceptionnelle, il y a effectivement 2 viviers distincts, le premier étant constitué des enseignants qui ont occupé pendant huit ans certaines fonctions. Cette année a été particulière avec deux campagnes, et il n'y avait pas matériellement le temps entre les deux campagnes de réexaminer l'ensemble des fonctions. Cependant la DGRH s'est engagée à l'issue des deux premières campagnes à effectuer un bilan complet. Nous réexaminerons les fonctions éligibles au vivier : nous étudierons notamment les points que vous avez soulevés.

Sur la parution tardive de la note de service relative au mouvement, des dispositions ont d'ores et déjà été prévues :

- Pour cette année : contacts avec les académies pour un point sur les candidats retenus
- Parution dès octobre de la note de l'année prochaine pour une prise en compte légitime des postes libérés en académie par les nominations UNSS et assortie de plus de précisions sur le calendrier et les modalités de recrutement.

III) Approbation du PV du CA du décembre 2017

Mélanie Peltier, élue des AS

- demande de rectification entre « professeur d'EPS » et « élus des AS » dans la liste des présents
- demande que soient notifiées les citations énumérées au CA relatives à la vidéo.

Vote : le PV est adopté à l'unanimité.

IV) Etats financiers 2017

Succès remarqué en terme quantitatif et qualitatif, qui est le résultat du programme de développement et des effets d'une meilleure visibilité, d'une meilleure image qui donne envie de venir chez nous.

Ce CA est historique car il s'inscrit dans la préparation de la génération 2024.

Sur le sujet de la NBA, pour nous il est cohérent de travailler à la fois avec les fédérations et les ligues, comme pour le handball, le rugby ou le football.

Sur Nice et Limoges : rien n'est caché. La LC administrative a très sensiblement changé. Les contrôles sont renforcés. Et un temps conséquent a été consacré à l'explication de ladite LC. Enfin le rapport de l'IGAENR contient des recommandations que nous mettons en place.

Sur les états financiers 2017 : éléments généraux

- Chiffre record de licenciés avec une augmentation de 87 062
- L'exercice 2017 se termine par un résultat bénéficiaire d'un montant de 72 085 euros. Le budget est tenu et maîtrisé
- Soutien financier du MEN sous plusieurs formes : fonctionnement, salaires des DNA, le forfait des 3 heures de chaque animateur d'AS, les IMP attribués aux coordonnateurs de district, le programme ASEU.
- Soutien financier du ministère des sports en hausse
- Soutien financier des collectivités: en baisse surtout au niveau des Régions de 9,14% et des Départements de 4,6%
- Augmentation maintenue des crédits d'animation à destination des services déconcentrés

Produits :

1- LES RECETTES PROPRES en hausse de 355 837 €

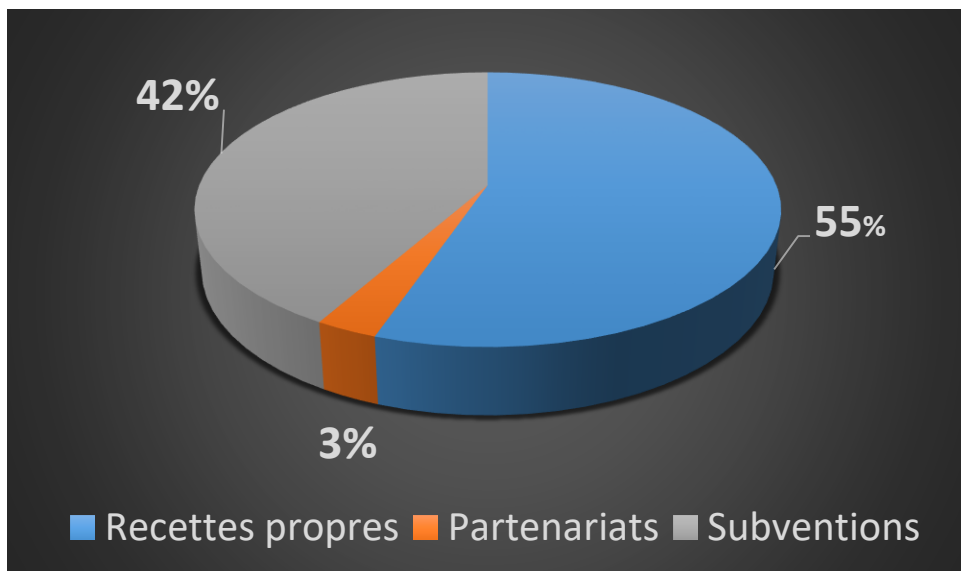
- Licences stabilisés
- Affiliations relativement stable
- AS en hausse pour une activité plus dense
- ISF stable
- Autres recettes (+ 306 010)

2- PARTENARIAT

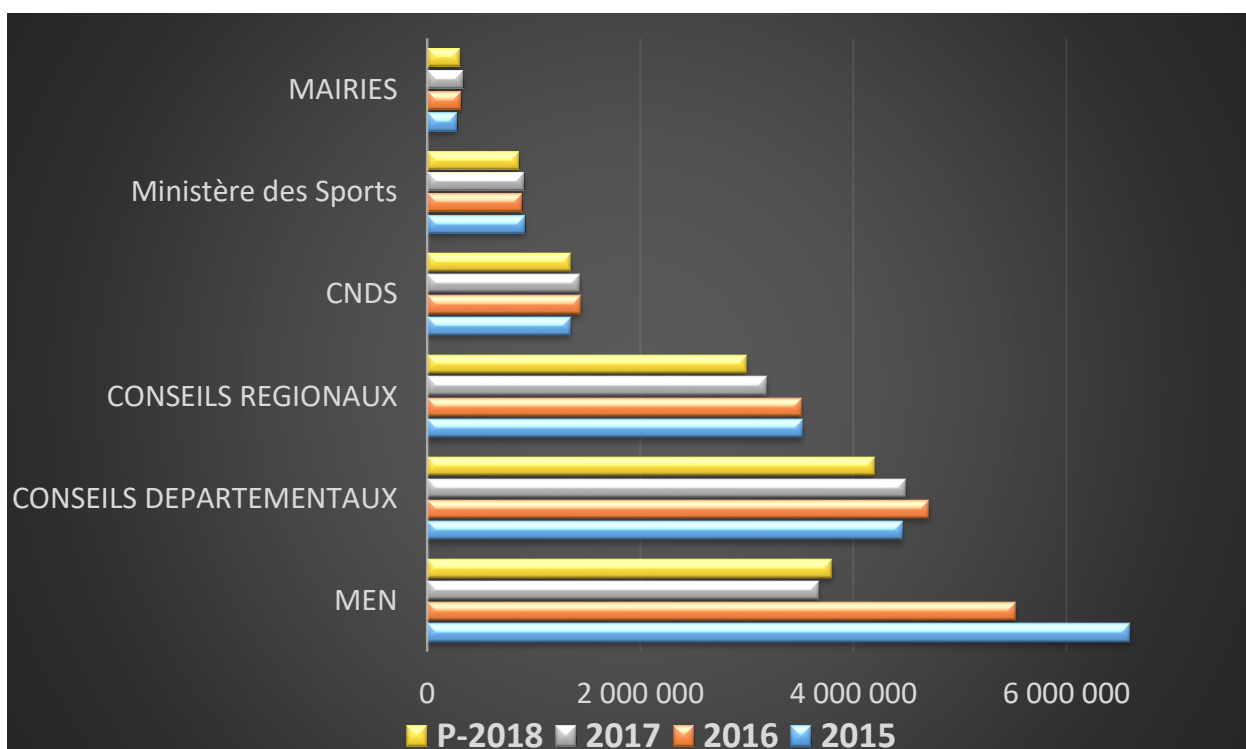
Augmentation sensible des partenariats liée aux investissements de communication

3- SUBVENTIONS

- Stabilité de la subvention du MEN dans le fonctionnement. En plus des subventions allouées à l'UNSS, le MEN contribue au sport scolaire : traitement et indemnité des directeurs régionaux et Adjoints, forfait de 3 heures, IMP
- Baisse des subventions des collectivités
- Stabilité des subventions municipales et du CNDS pour 2017



Evolution pluriannuelle des subventions :



La baisse du MEN étant la conséquence de la fin des détachements.

Charges

33 521 986€, baisse de 1 617 192€

1- SALAIRES

6 841 667 € = -1 500 460 €, fin des détachements

2- FONCTIONNEMENT : 3 081 204 € = - 46 091 €

- Prestation informatique stable

- Instances administratives : 292 143 € = -157 744 €
- Commissions et réunions techniques et informatique : stabilité

3- COMMUNICATION ET PROMOTION : 701 230€, -166 431€ (+ 400 000 € UEFA en 2016)

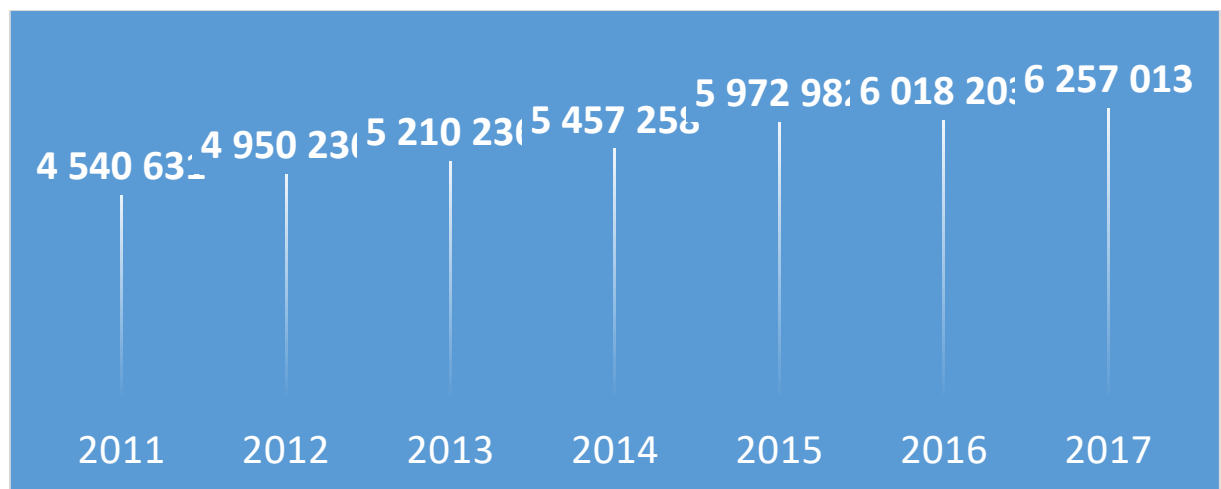
4- ANIMATION SPORTIVE ET COMPÉTITIONS : 22 606 567€ = +56 096€ qui confirme nos engagements et une hausse de l'activité. A noter l'augmentation du poste promotionnel qui inclut les événements phares tels que la lycéenne ou la JNSS et les programmes particuliers.

- Fonds de solidarité en hausse pour les sinistrés de la tempête Irma :

121 AS aidées sur 178 dossiers traités, 103 collèges dont 24 REP+ et 22 REP, 30 LPO, LEGT, LG et LEGTA, 37 LP, LPA dont 01 LPA et 02 de l'éducation prioritaire, 5 cités scolaires

5- FORMATION : en augmentation

Evolution des crédits d'animation



Alexandre Grosse

Note un résultat à l'équilibre, très légèrement positif, malgré quelques aléas dont les aides des collectivités. Ces subventions sont fléchées sur projets. On peut espérer que la préparation des JO motivera une dynamique locale.

Les deux ministères sont pour leur part au rendez-vous et ont pu abonder les montants budgétés, ce qui n'est pas simple.

V) Discussion

Elisabeth Allain-Moreno, SE- UNSA

Nous notons avec beaucoup d'inquiétude la baisse des subventions des collectivités territoriales, et nous demandons une meilleure accessibilité aux installations et leur gratuité. Nous notons très favorablement la dotation de 5000€ aux AS victimes de la tempête Irma.

Aymeric Le Pézenec, élu des AS

Demande quelques précisions sur les frais de colloque, les missions réceptions. Regret de la non utilisation totale du budget de formations JO. Y at-il un ajustement par rapport au budget de formation

initiale des cadres ? Demande d'explications sur l'augmentation du budget communication et si elle est justifiée.

Laurent Petrynka

Sur la communication, même réponse que les autres fois. Nous n'avons pas la même perception. Elle se situe entre 1.5 et 2% du budget. La normale est à 10%.

Aymeric Le Pézennec, élu des AS

Ce n'est pas la communication qui augmente le nombre de licenciés mais le travail des professeurs d'EPS.

Alexandre Grosse

Pour les collectivités locales notamment, il y a des enjeux de visibilité et donc de communication. Le budget de communication peut être un effet de levier intéressant.

Serge Clément, IA DASEN

Témoigne de la nécessité à plus de visibilité. On souffre parfois de trop de modestie sur ce qui se fait de bon et de beau dans nos AS. La valorisation et la promotion du sport scolaire passent aussi par une médiatisation à laquelle nous prenons part en relayant les organisations sur le site de l'UNSS. La notion de communication est de la responsabilité des instances, mais c'est une responsabilité partagée. Si les enseignants font la promotion auprès de leurs élèves, et des parents, ils procèdent de la même façon... Finalement ce budget est sous-estimé.

Emma Decrenisse, secrétaire générale

Conformément aux engagements, les instances sont détaillées, notamment pour les deux séminaires de janvier et de juillet. Sur la communication, il y a lieu de considérer en compensation de la charge de 400 000€ la recette de 200 000€ générée.

Nathalie François, SNEP-FSU

Tout d'abord, nous tenons à remercier l'UNSS pour les documents mis à notre disposition. L'attention donnée aux différentes remarques que nous avons pu faire au fil des années nous permet d'étudier des documents de plus en plus exploitables, clairs et lisibles pour nous, et ceci une nouvelle fois cette année. Le résultat de l'exercice 2017 fait la démonstration d'une bonne gestion dont nous pouvons nous féliciter.

Nous commenterons cependant quelques éléments inscrits dans les différents chapitres. Car si le résultat global est satisfaisant, certaines lignes budgétaires reflètent et permettent, à la hauteur des moyens disponibles accordés, la mise en œuvre des axes de développement du sport scolaire. D'autres nous inquiètent, voire ne nous satisfont pas dans les orientations qu'elles laissent apparaître. Nous commencerons par les aspects positifs. Parmi ceux-ci, la subvention du Ministère des sports qui respecte non seulement les engagements pris au CA et à l'AG et les dépasse même au final. Nous savons reconnaître l'effort de ce ministère dont le budget est des plus malingre. Nous étions inquiets quant à la baisse de l'apport des partenariats, il n'en a rien été puisque près de 300 000 euros supplémentaires ont été perçus.

Les crédits d'animation sont en hausse comme c'est le cas depuis plusieurs années. Le choix d'abonder ce chapitre, outre le fait qu'il réponde à nos attentes, met en évidence la volonté partagée de favoriser l'activité et les rencontres UNSS.

Enfin, nous nous réjouissons de l'initiative de l'UNSS d'avoir attribué au titre du fonds de solidarité, une fois n'est pas coutume, une subvention exceptionnelle de 5700€ à destination des AS de

Guadeloupe et particulièrement celles de St Martin suite au passage d'Irma. Nous avons fait une demande du même ordre auprès du Ministère de l'EN à propos des établissements qui n'avaient plus accès à des installations sportives, mais nous n'avons jamais eu de réponse.

Venons-en maintenant aux points que nous jugeons négatifs.

En 1er lieu, nous constatons un dépassement du chapitre « salaires » de 191 000€ dont 96 000€ à attribuer aux salaires des 11 DNA ! Nous avons alerté sur l'insuffisance de la subvention « salaires des FD ». Les réalisations budgétaires nous ont malheureusement donné raison, et ce ne sont pas moins de 136 000€ au final qui auront manqué et qui auraient, par exemple, largement permis de répondre à notre demande d'abaissement du paramètre de calcul des contrats licences pour les LP que nous estimions à 82 000€. C'est notamment parce que nous voulons pouvoir mesurer les écarts entre les besoins réels et les moyens accordés par le MEN que nous insistons depuis l'obligation de détachement des cadres pour le maintien d'une subvention spécifique. Nous y reviendrons au moment de l'examen du budget 2018. Et bien que nous connaissions par avance la réponse de Monsieur Grosse à ce propos, nous dénonçons cette sous-estimation.

D'autres dépassements ne manquent pas de nous inquiéter.

Celui du chapitre « communication et promotion » de 126 000€ et particulièrement la ligne « communication » qui représente à elle seule, et même un peu plus, le dépassement.

Dans le chapitre « Animation sportive et compétitions », la ligne consacrée aux compétitions internationales poursuit sa progression en allant au-delà de ce qui était prévu.

Nous avons pourtant insisté pour limiter ces 2 lignes sans pour autant demander de les minorer.

Bien que l'équilibre budgétaire général soit respecté, nous tenons à alerter le CA sur les dépassements des lignes budgétaires que nous venons de citer en points négatifs. Dans le contexte actuel, la prudence à propos des recettes est compréhensible et responsable mais l'augmentation récurrente de certaines lignes de dépenses, et surtout leurs dépassements successifs, nous laissent quelque peu perplexes quant aux orientations qu'elles préfigurent.

VI) Approbation des états financiers

Pour : 11

Contre :

Abstentions : 2

VII) Budget 2018. Présentation par Laurent Petrynka

Budget ambitieux et raisonnable :

- Eléments de stabilité dont le soutien fort de l'Etat
- Eléments d'évolution inscrits dans la préparation de la génération 2024 et compte-tenu des baisses de certaines rentrées et de la sécurisation nécessaire et l'augmentation du coût de la vie, proposition d'augmentation de la cotisation.
- Attention particulière aux publics les plus éloignés du sport.

LES PRODUITS : 33 167 000, écart de + 595 850€

1- LES RECETTES PROPRES

Prévision des recettes propres : 18 757 000 soit + 1 101 000€. Participation ISF +65 000€ ajustement à la réalité 2018 (ISF Cross) et des AS

2- PARTENAIRES : + 200 000€

3- SUBVENTIONS

- MEN : globalisation de la subvention
- MS : 860 000 subvention programmée identique, en attente de l'arbitrage
- Baisse prévue des collectivités

LES CHARGES

SALAIRES : + 230 000€

Embauche à mi-temps dans les territoires (Manche-Eure-Strasbourg- Sarthe), promotions grades et échelons des personnels de droit privé

FONCTIONNEMENT : Budget2018/budget 2017 = - 61 796 tenant compte des remarques

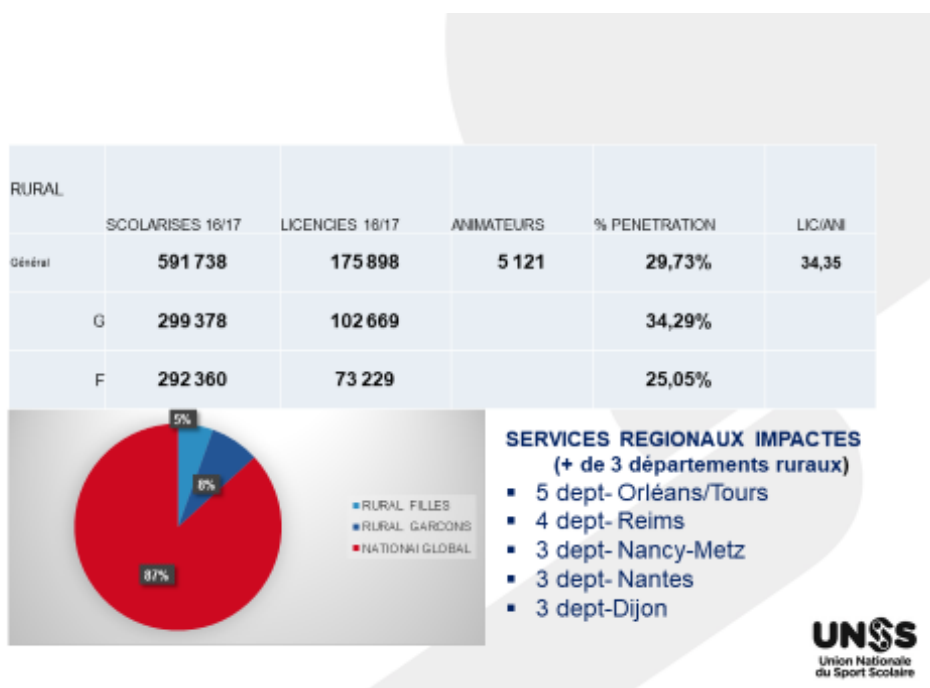
COMMUNICATION ET PROMOTION : Stabilité

ANIMATION : 2 240 800= +327 650 euros

Prudence on monte un peu pour une sécurité. Plus de championnats et plus d'activités proposés, manifestations promotionnelles en hausse. Compétitions internationales : deux organisations en 2017

FORMATION : Dans le cadre de Paris 2024, évolution sensible des programmes te contenus JO : 310 000€ pour 2018 soit + 20 000€ par rapport à 2017

TERRITOIRES RURAUX : Dotation spécifique en projet de répartition pour l'AG sur la base de la photographie suivante :



AUGMENTATION DES CONTRATS

- Plus d'évènements
- Génération 2024 et notamment des projets soutenus par les collectivités
- Effort sur la ruralité
- Politique salariale des personnels de droit privé

DONC proposition d'augmentation de 10% proportionnellement à l'inflation

Contrat pour les AS : 10 % de hausse du contrat à partir de septembre 2018 soit 4/10ème en 2018, année pleine en 2019.

Alexandre Grosse

C'est un budget cohérent, à l'appui d'une politique et d'une stratégie. L'UNSS s'inscrit dans la politique du pays pour préparer Paris 2024 avec un vrai effort de solidarité entre les territoires. La subvention de l'EN est en hausse de 230 000€, alors que l'enveloppe des aides aux associations par le ministère est stable. Elle est désormais présentée de façon globale. Il n'y a pas à flécher les crédits qui sont utilisés librement.

La contribution « salaire » de l'éducation nationale couvre les traitements des cadres, et les « forfaits » des enseignants.

Enfin l'augmentation du tarif des contrats s'accompagne d'une augmentation des crédits locaux, ce qui est aussi cohérent.

Mélanie Peltier, élue des AS

Les élus des As ne peuvent pas se satisfaire de ce budget dans le sens où on va demander aux enfants, aux familles, de participer davantage. Nous constatons que sur la construction du budget, on prend pour référence le budget 2017 sur certains chapitres et le réalisé sur d'autres chapitres. Donc c'est bien une question de choix, et on pense que d'autres choix pourraient être faits. On nous dit que 100 000€ sur certaines lignes budgétaires sont raisonnables quand sur d'autres lignes ils paraissent très importantes. On s'étonne de ces choix-là. On rappelle que dans le PNDSS on nous demande de garder le prix de la licence stable à 20€. L'augmentation du contrat nécessitera certainement une augmentation de l'adhésion, et enfin ont pu constater que le fonds de solidarité était abondé de 10 000€. Est-ce à dire qu'on pense que de plus en plus d'AS vont être en difficulté et vont devoir être aidés ? on trouve ça dommage : le fait d'augmenter le prix du contrat et par ailleurs mettre encore une fois un petit pansement. C'est toute la structure qui doit être modifiée à notre sens, avec une réversibilité du contrat par exemple, plutôt que de mettre de temps en temps pour certaines AS des petites aides sur les fonds de solidarité.

Alexandre Grosse

Il faudra effectivement être attentif à la répercussion sur les familles. Rappelons que la licence UNSS est à un niveau très inférieur aux autres licences. L'augmentation de 10% sur un montant faible reste raisonnable, d'autant qu'il n'y a pas eu de changements depuis quelques années.

Il faut rappeler que la dispense de certificat médical a été une mesure très favorable financièrement pour les familles.

Laurent Petrynka

Rappelle que la division par deux du contrat pour le REP + n'a eu d'effet ni sur le tarif des licences ni sur l'activité. Il n'y a pas de causalité directe entre le prix de la licence et le prix du contrat.

Les recettes communes vont en direction des publics particuliers (ruraux) ou en difficulté (fonds de solidarité).

Aymeric Le Pézennec

Les AS en difficulté n'ont pas recours au fonds de solidarité mais aux aides locales. Le fonds de solidarité n'est pas révélateur du nombre d'AS en difficulté. Les AS mettent au pot commun depuis pas mal d'années puisque quand on est passé au contrat il y a certaines AS qui ont dû mettre un peu plus que d'habitude. Cet effort-là ne date pas de 2018. Dans la diapo projetée, le constat est « augmentation tendancielle des charges pesant sur les AS » et la dernière partie est « augmentation de 10% ». Je trouve la diapositive un peu incohérente.

Serge Clément, IA DASEN

Sur le fonds de solidarité, question sensible. Les AS en difficulté existent, même si c'est de façon marginale. La question est de savoir si la mesure adoptée depuis 2012 continue à être appliquée. La question du budget des AS peut freiner leur développement, et parfois on a des phénomènes de décrochage. Je souhaite que nous ayons lors d'un prochain CA une communication précise pour voir quels sont les types d'établissements qui connaissent davantage de difficultés et quelles sont les réponses que peuvent adopter les enseignants afin d'obtenir un accompagnement qui va au-delà de l'accompagnement financier.

Laurent Petrynka

La mesure citée continue d'être appliquée. Je retiens la proposition et une photographie des établissements en difficulté, ainsi qu'une meilleure communication nécessaire pour faire connaître le fonds de solidarité.

Elisabeth Allain-Moreno, SE-UNSA

Le SE-UNSA salue l'augmentation de la subvention du MEN pour accompagner les projets annoncés. Nous approuvons également qu'elle rentre dans un cadre de vigilance apportée aux AS pour qu'elle puissent s'engager dans ces nouveaux projets sans se mettre en difficulté. Concernant le fonds de solidarité, nous en approuvons l'augmentation, sans espérer qu'il y ait davantage d'AS en difficulté. Je partage le constat que les AS ne se tournent pas spontanément vers le fonds de solidarité mais vers des subventions locales qui diminuent. Nous avons une responsabilité collective sur la communication sur le dispositif auprès des AS

Nathalie François, SNEP-FSU

Au regard des documents que nous avons reçus et de la présentation qui vient d'être faite nous constatons une augmentation générale du budget de près de 600 000€ soit + 1,83%. Mais la répartition de ce budget entre les recettes propres et les subventions a considérablement évolué. Si les recettes propres représentaient 54% du budget en 2017, elles atteignent maintenant 56, 65%. L'apport des licences, c'est-à-dire celui des familles, connaît une hausse de 4 % et en volume cela représente pas moins de 456 000 €, soit les ¾ de l'augmentation du budget.

Nous ne pouvons cautionner une telle architecture en l'état.

Nous n'irons pas dans le détail de chaque ligne budgétaire. Nous commenterons les plus remarquables à nos yeux et ferons des propositions d'ordre général car il nous paraît impossible de réorganiser totalement ce budget aujourd'hui, ce qui est pourtant indispensable à nos yeux.

A propos des recettes

Celle du Ministère de l'EN (3,8 M €) connaît une augmentation de 124 850€.

Désormais, et c'était le souhait du ministère, la subvention est globalisée en ce sens qu'elle intègre celle des salaires des Fonctionnaires Détachés (FD). Nous dénonçons cette décision qui prend le chemin inverse de la transparence. Comment pourrions-nous désormais nous assurer que le ministère assume pleinement - ce qu'il n'a jamais fait malgré les engagements - la rémunération des Directeurs Nationaux Adjoints (DNA), dont la part Glissement Vieillesse et Technicité de ces personnels (en clair leur évolution de carrière, mais il est vrai, et nous l'avons évoqué dans notre intervention liminaire, que le ministère a déjà pris quelques dispositions qui la réduisent), dont le rôle et les fonctions sont indispensables au fonctionnement et au développement du sport scolaire du second degré. Elle fait courir le risque de compenser l'insuffisance de la dotation pour les salaires des FD par d'autres chapitres, notamment celui consacré à l'animation et rencontres sportives auquel nous sommes particulièrement attentifs. Et personne dans cette assemblée ne saurait l'ignorer tant nous le répétons.

Si nous nous fions aux prévisions de l'UNSS pour cette ligne (1 300 000€, mais pour nous ce serait plutôt 1 056 000 €) il restera donc de cette subvention 2 77 770 € pour toutes les autres charges budgétées soit + 55 432 €/à 2017 (et peut-être même seulement un peu moins de 30 000 € si notre estimation s'avérait fondée).

Nous faisons la proposition, pour faire des économies, de réintégrer les DNA au sein de l'éducation nationale, ainsi la ligne salaires FD disparaîtrait. Pour mémoire, la réintégration des DSD et DSR a permis à l'UNSS de faire des économies importantes au travers des cotisations sociales.

Les subventions des collectivités accusent une baisse de 840 000 €. Nous le craignons malheureusement depuis quelques temps. Mais il est vrai qu'elles-mêmes subissent une baisse de dotations de l'Etat. Comment dans ces conditions pourraient-elles continuer à soutenir aussi fortement le sport scolaire quand elles ont déjà d'autres charges non compensées ?

Le budget « communication et promotion » apparaît en baisse de 42 000 € mais c'est l'effet de la suppression de la subvention année du sport (ASEU et AOEU des 2 dernières années) qui s'élevait à 100 000 €.

La ligne « communication » à elle seule connaît une hausse de 58.000 € (pour mémoire la vidéo de William Soleil que nous avons fortement dénoncée a coûté 4000€ et nous espérons vivement que l'UNSS aura renoncé aux 3 vidéos supplémentaires qui nous avaient été annoncées au CA de décembre dernier).

Le chapitre fonctionnement prévoit une hausse de 60 200 €

Il se décompose en 2 grands sous chapitres :

- Le fonctionnement général qui connaît une augmentation de 17 000 €
- Le fonctionnement de la DN qui augmente de 178 000 € mais il faut souligner que dans les budgets précédents, la ligne « frais de colloques et séminaires » n'existait pas et était intégrée dans la ligne instances du tableau général « fonctionnement » (p8). Nous vous remercions d'ailleurs d'avoir répondu à notre demande en la créant. Nous pouvons ainsi mesurer que ces frais n'évolueront que d'un peu plus de 6 000 €.

Le chapitre Animation et compétition

Il est en hausse de 327 650 €

3 lignes à remarquer dans ce chapitre :

- Le fonds solidarité : hausse de 10.000€. D'ores et déjà nous demandons à ce qu'il revienne aux 50 000 € accordés jusqu'à présent. Nous ne reviendrons sur les arguments que nous avançons

chaque année, pour nous ce fonds de solidarité n'est pas une solution pérenne pour résoudre les difficultés financières des AS.

- Les compétitions internationales affichent + 65 000 €. Une fois encore, cette ligne augmente alors qu'elle ne concerne que très peu de jeunes (200 à 300 selon les années). L'excellence sportive n'est pas l'apanage du très haut niveau, chaque licencié, à son niveau, doit pouvoir la viser et l'atteindre. S'il s'agit vraiment de faire rencontrer des équipes d'AS avec des AS d'autres pays pour qu'elles « rencontrent le monde », alors nous sommes d'accord. Mais nous ne le sommes pas si les rencontres en restent aux compétitions pour le seul haut niveau.
- Les manifestations promotionnelles (dont JNSS, Lycéenne, Semaine et journée Olympique) sont en augmentation de 90 000 €. Ce sont des journées qui permettent aux AS de faire venir des jeunes qui se licencient par la suite ... ou pas. Elles apportent de grandes satisfactions comme nous l'avons tous souligné ici. Mais ce sont également des événements qui sont l'occasion de faire la « com » de l'UNSS. Ne pourrait-on pas envisager qu'une partie de ces dépenses soient intégrées dans le chapitre communication ? Nous comprendrions mieux alors les sommes engagées dans la « com ».

Vous avez évoqué une aide vers les AS des collèges ruraux. Pourriez-vous nous présenter comment cette aide se concrétiserait dans les académies ?

Après ce tour d'horizon, nous en venons aux faits proprement dits.

Nous n'adopterons pas un budget qui prévoit une augmentation de 10% du contrat licences. Les AS, dont personne ne peut ignorer que nombre d'entre elles jonglent avec des budgets contraints, ne pourront assumer cette augmentation brutale à moins de réduire considérablement la « voilure ». Et de cela il n'est pas question.

Nous refusons qu'elles soient « assignées à résidence » en raison de l'architecture budgétaire telle qu'elle est proposée.

Vous avez souligné une hausse d'activité des AS, observée notamment au travers de la ligne des recettes « apport des AS ». N'est-ce pas parce qu'elles avaient eu du « souffle » ? Je pense aux AS des collèges REP+ et des LP de l'éducation prioritaire qui certes, n'ont pas forcément vu leurs effectifs augmenter, mais qui ont peut-être proposé davantage d'activités et de rencontres à leurs élèves.

Nous vous demandons donc pour l'AG de faire une nouvelle proposition sans cette augmentation du contrat licences, et s'il devait y en avoir une, elle devra rester la plus faible possible. Pour mémoire les augmentations, quand elles étaient proposées, s'élevaient à 2,5%.

Nous vous demandons également de présenter un budget intégrant notre demande d'aide vers les AS de LP (rappel : abaissement du paramètre de calcul de 18 à 16 pour le contrat licences, coût estimé l'an dernier à 82 000 €) qui seront mises devant des difficultés encore plus grandes avec l'augmentation du contrat.

Vous l'aurez compris, nous demandons que tous les chapitres du budget soient entièrement revus pour le budget qui sera présenté à l'AG car nous ne le voterons pas en l'état.

Cela faisait longtemps que nous n'avions pas voté contre un budget, mais là, c'en est trop.

Laurent Petrynka

Sur les collèges ruraux, on travaillera ensemble jusqu'à l'AG pour finaliser les modalités et le montant de dotation via les régions.

Mélanie Peltier, élue des AS

Pour les collèges ruraux, il y a une vraie problématique, qu'en est-il des lycées pour lesquels les problématiques de transport sont encore plus grandes ?

Laurent Petrynka

L'objet est de distribuer aux régions en direction des départements ruraux listés. Il n'est pas question d'aller à ce stade dans le détail des AS mais toutefois sans distinction collège-lycée, mais sous l'autorité du CD présidé par le DASEN.

VIII) Approbation du budget 2018

Pour : 10

Contre : 3

Abstentions : 0

IX) Charte déontologique

Pour : 11

Abstentions : 2

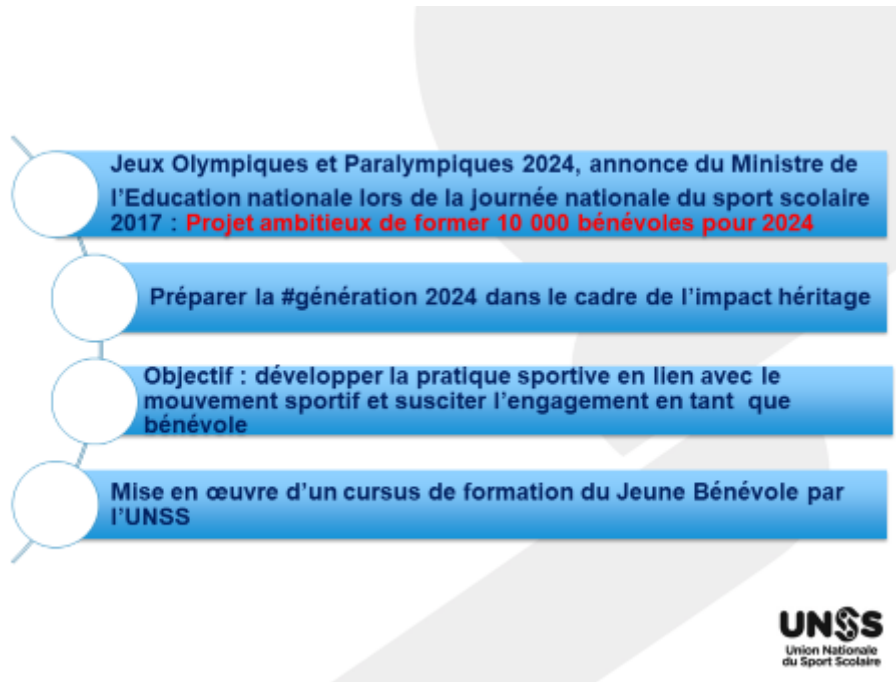
X) Projets Paris 2024

1/ Etude d'opportunité des « School Summer Games »



- Jeux olympiques scolaires
- En lien avec l'engagement des collectivités territoriales, implantation de 30 organisations, 1 par académie
- Soutien de nos partenaires MAIF MGEN
- Proposition d'intégrer officiellement le programme Paris 2024
- Choix de l'implantation de la SSG en novembre 2019.

2/ Projet national de formation des Jeunes Bénévoles #génération 2024



Nathalie François, SNEP-FSU

- L'appellation anglaise est-elle une obligation ?
- Nous avons exprimé notre accord sur les projets territoriaux permettant aux élèves devant rencontrer le monde.

Laurent Petrynka

L'appellation ISF est « gymnasiade-SSG ». Effectivement il faut trouver un slogan qui serait une traduction française.

Bernard André, IG EPS

Le but est une démarche concernant tous les établissements y compris les élèves non licenciés. La dimension de projet doit être pilotée dans chaque établissement.

XI) Questions sportives et administratives

Bernard André, IG EPS

Parmi les 7 questions abordées par le ministre lors de la JNSS, il est une question relative à la voie professionnelle des métiers du sport. Une mention complémentaire a été créée, s'adressant à des élèves de la voie professionnelle pour un an de formation post-bac, qui vise un diplôme de niveau IV, de gestion et d'administration dans le secteur sportif. Il valide les deux premières UC d'un BPJEPS, ce qui fait que cette mention est une création commune avec le ministère des sports. La formation

suppose 400 heures d'enseignement et 18 semaines de séquence en entreprise dont nous proposons qu'il y en ait 2 en AS en septembre pour préparer la JNSS.

Nathalie François, SNEP-FSU

Pas d'objection sur le fonds mais avec les charges des animateurs d'AS, entraînements, formation des jeunes coaches, jeunes reporters... etc. il est difficile d'envisager d'accueillir en plus un stagiaire.

Serge Clément, IA-DASEN

Nous parlions de la filière professionnelle, ce programme est une occasion de la valoriser, et peut constituer un appui aux collègues.

Elisabeth Allain-Moreno, SE-UNSA

Nous sommes favorables à la création de cette filière qui pourrait aboutir à un bac professionnel des métiers du sport. Ne pas oublier le 1^{er} degré où les stagiaires peuvent constituer un appui, d'autant que l'investissement des professeurs est bénévole.

XII) Clôture et remerciements par Alexandre Grosse